[Nom et prénom du copropriétaire]

[Adresse]

[Code postal] – [Ville]

[Numéro de téléphone]

[Adresse mail]

À l’attention du

Responsable du syndic de copropriété

[Adresse]

[Code postal] – [Ville]

[Ville], le [Date]

Objet : Mise en demeure pour convoquer une assemblée générale

Madame, Monsieur,

À ce jour, je constate que la dernière assemblée générale de notre copropriété, située au [adresse complète du logement collectif], s’est déroulée le [date de la dernière réunion].

Or, vous n’êtes pas sans savoir qu’il s’agit d’une obligation légale et qu’elle doit être menée à intervalles réguliers. Je prends pour référence la loi du 10 juillet 1965, ainsi que l’article 8 du décret du 17 mars 1967.

Dans l’attente de votre retour, je vous remercie de faire le nécessaire afin d’organiser une nouvelle assemblée générale dans les plus brefs délais. Il est notamment essentiel d’examiner les questions suivantes : [indiquer les principaux sujets à évoquer : travaux d’entretien à prévoir, problèmes de voisinage, projets d’aménagement, gestion de la copropriété…]. Pourriez intégrer ces sujets à l’ordre du jour ?

En l’absence de réponse de votre part, je me verrais dans l’obligation de convoquer l’assemblée générale par mes propres moyens, en accord avec les autres copropriétaires.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

[Signature]